

Les femmes et les hommes sont touchés de manière différente par les conflits. Les activités de promotion de la paix doivent tenir compte du fait qu'ils ont des besoins différents.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) apporte son soutien à des projets et à des partenaires qui, dans leur action locale de gestion des conflits, prennent en considération les besoins différents des femmes et des hommes et mettent à profit la différence de rôle entre les sexes. Les femmes ont un **potentiel prometteur en tant qu'actrices de la promotion de la paix** lorsqu'elles sont organisées en catégorie au sein de la société civile. Trop souvent, les femmes sont considérées uniquement comme des victimes dans les conflits armés.

Politique en matière de droits humains

Une attention particulière est accordée aux **droits des femmes**, que ce soit dans les relations bilatérales ou dans les engagements multilatéraux, p. ex. dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unie (ONU) ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le but est de mieux protéger les femmes contre les discriminations, l'exploitation et la violence sexiste. Le DFAE s'engage également contre la

traite des êtres humains

et pour la protection des victimes, notamment les femmes et les enfants.

En 2004, à l'initiative de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, le réseau informel des femmes ministres des Affaires étrangères a adopté une déclaration dénonçant la violence exercée à l'égard des femmes. Réunies au printemps 2005, les femmes ministres des Affaires étrangères ont discuté de la question de la traite des femmes. Une autre réunion organisée en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York en 2005 a porté sur les réformes de l'ONU et la dimension du genre. Dans le cadre de ce même réseau, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a présenté, en juillet 2006, une déclaration sur le thème des droits des femmes dans la réforme des Nations Unies qui a réuni le soutien de 19 femmes ministres issues des quatre régions du monde.

La politique suisse d'intégration de la dimension du genre dans la promotion de la paix est guidée par la résolution 1325 du Conseil de sécurité "Femmes, paix et sécurité". Cette

résolution a 3 grands axes :

- renforcer la participation des femmes aux processus de décision dans le domaine de la promotion de la paix
- prévenir la violence sexiste et faire respecter les besoins et les droits des femmes et des filles pendant et après les conflits armés
- intégrer une perspective de genre dans tous les projets et programmes de promotion de la paix

Intégration de la perspective de genre

Par ses activités de conseil et de formation interne, le DFAE fait en sorte d'intégrer la perspective de genre de manière ciblée et systématique dans son travail. Cette intégration se rapporte à la fois aux engagements bilatéraux et aux engagements multilatéraux (ONU, OSCE, Conseil de l'Europe, autres).

La Suisse dispose depuis le 8 mars 2007 d'un plan d'action national pour la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Depuis son adhésion à l'ONU, la Suisse est membre du "Groupe d'amis de la résolution n° 1325", qui plaide en faveur de la mise en oeuvre de ce texte. Le Réseau sécurité humaine, dont la Suisse est un membre actif, s'engage également en faveur de la prise en compte de la dimension du genre dans la promotion de la paix.

Pool d'experts suisses pour la promotion civile de la paix (PEP)

La formation des femmes et des hommes experts en promotion civile de la paix comporte une sensibilisation systématique à la dimension du genre. L'un des buts est d'augmenter la part des femmes dans le pool ainsi que leur proportion dans les équipes envoyées en mission.

L'édition 4/2004 de la revue "La Suisse et le monde" présente divers aspects du travail sur la dimension du genre dans la promotion de la paix en les illustrant par des exemples concrets.

